



RÈGLEMENT DU CHALLENGE ALAIN HARTZ

DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2023



Le Challenge Alain Hartz se déroule dans les environs du centre de loisirs des Brûlats, à l'est de la D 111.

Le parcours est accidenté, avec de fortes pentes. Coordonnées GPS du départ : N: 44°876313 - E : 4°900675.

Pour votre confort et votre sécurité, les chaussures légères sont fortement déconseillées.

Les directives sanitaires en vigueur le jour des courses seront strictement appliquées, aussi bien lors des inscriptions du samedi 18 après-midi que pour le retrait des dossards dimanche 19 au matin, mais aussi jusqu'à la ligne de départ et dès la ligne d'arrivée.

Si le PASS SANITAIRE demeure obligatoire, il sera exigé des concurrents et des accompagnateurs.

Les concurrents sont invités à signer la "Charte du Coureur - Engagement post Covid-19".

Le **Challenge Alain Hartz** est une course nature populaire à allure libre, ouverte à toutes les catégories d'âges à partir de "cadet", hommes et femmes, licenciés ou non.

Il est organisé avec le concours de la municipalité de **Portes-lès-Valence**.

Les épreuves sont ouvertes au Sport Adapté et au Handisport.

Les marcheurs ne sont pas admis sur la distance de 10 km.

Les animaux sont interdits sur le parcours des courses.

Les bâtons de marche doivent être tenus levés dans la zone de départ.

Le **Trophée Jean-Claude Ambrogelly** est proposé aux élèves des écoles à partir de 6 ans, sur des circuits indépendants des courses adultes.

Un bulletin d'inscription particulier leur est destiné, avec règlement inclus.

Les enfants des coureurs non portois peuvent s'inscrire, moyennant une participation de 5 €

DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant au Challenge Alain Hartz, les concurrent(e)s acceptent sans réserve d'être photographié(e)s ou filmé(e)s avant, pendant et après les courses.

Conditions obligatoires pour participer à une compétition de running (article L.231-3 du code du Sport) :

- Être titulaire d'une des licences ci-après en cours de validité (présenter la licence et fournir une copie *) :

FF Athlétisme : Compétition ; Entreprise ; Running ;
Pass' J'aime Courir, complété par le médecin.

FSASPTT {Portant la mention en évidence de non contre-

FSCF {indication à la pratique du sport en compétition

FSGT {ou de l'athlétisme en compétition

UFOLEP {ou de la course à pied en compétition

FF du Sport Chrétien

UNSS {Engagés par leur.

UGSEL {établissement scolaire

- Ceux et celles qui ne possèdent pas l'une des licences ci-dessus en cours de validité, doivent fournir, lors de l'inscription, un **certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition, daté de moins d'un an**. Une copie (fournie par le coureur) est admise *.

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, les licences de "Triathlon" et des fédérations affinitaires ne sont plus acceptées. Un certificat médical est requis.

* Les règlements fédéraux imposent aux organisateurs de conserver pendant au moins dix ans les certificats médicaux (ou copies) et les copies des licences.

ASSURANCES

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient advenir aux participants ou survenir de leur fait. C'est pourquoi ceux-ci doivent être assurés à **titre personnel** : assurance individuelle accident et responsabilité civile. L'organisateur est lui-même détenteur d'une assurance responsabilité civile.

SÉCURITÉ

Une association de secourisme agréée assure la sécurité des courses.

PARCOURS

Le parcours traverse des propriétés privées.

Son accès n'est autorisé que le 19 novembre, jour de la course.

Le circuit est balisé sur toute sa longueur.

Il présente un dénivelé positif de 66 m, soit 132 m pour 2 tours.

Un plan est affiché sur le lieu des inscriptions, salle des Brûlats.

- 5 km : se font en un tour de circuit ; **départ à 10 h 00.**

- 10 km : nécessitent deux tours de circuit ; **départ à 9 h 45.**

- 3,7 km : parcours adapté, proposé à ceux qui ne sont pas en mesure d'affronter des pentes importantes ; **départ à 10 h 05.**

Les départs et les arrivées ont lieu près de la salle des Brûlats.

Les courses sont chronométrées par puces électroniques.

INSCRIPTION

Inscription de préférence par internet sur le site "www.le-sportif.com" ou par courrier, à l'adresse figurant sur le bulletin d'inscription, jusqu'au vendredi 18 novembre à minuit, aux tarifs ci-dessous :

3,7 km et 5 km : tarif 9 € - 10 km : tarif 12 €

Inscriptions possibles à la salle des Brûlats samedi 19 novembre, de 14 h 30 à 18 h 00 dernier délai, **moyennant un supplément de 3 €.**

PAS D'INSCRIPTION LE DIMANCHE 19 NOVEMBRE

Un concurrent mineur (Cadet ou Junior) ne peut s'inscrire qu'avec l'autorisation du responsable parental (sur le bulletin d'inscription).

LOGISTIQUE

Stationnement le long des routes avoisinantes, guidage assuré.

Conformément aux directives sur la protection contre le COVID-19 émanant de la Fédération Française d'Athlétisme relatives aux courses n'excédant pas 10 km, aucun ravitaillement ne sera assuré. Les concurrents sont invités à se munir de boissons et d'en-cas personnels.

Le site ne dispose pas de douche. Seul un jet d'eau froide est disponible à l'extérieur.

RÉCOMPENSES

Des coupes ou des trophées sont attribués aux trois premiers des classements Scratch Hommes et Scratch Dames de chacune des trois épreuves, ainsi qu'aux premiers de chaque catégorie d'âge.

Le **Challenge Alain Hartz** est remis immédiatement après la course, à l'association représentée par le plus grand nombre de concurrents **classés** sur les parcours de 3,7 km, 5 km et 10 km.

Il est remis en jeu chaque année, mais il restera acquis définitivement à l'association qui l'aura remporté trois années consécutives.

Sur les mêmes principes que le Challenge Alain Hartz, un challenge est destiné aux entreprises (CE, Corpo ou autre).

Un souvenir est remis aux participants des 3,7 km, 5 km et 10 km.

RÉSULTATS

Les résultats du **Challenge Alain Hartz** et du **Challenge Entreprises** seront publiés dans la presse. Ils seront aussi consultables la semaine suivante, sur le site de la mairie de Portes-lès-Valence : www.portes-les-valence.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (partie intégrante du règlement)

Renseignements : 06 89 68 62 97.

Les dossards **ne pourront être retirés** que le dimanche 19 novembre 2023, jusqu'à **9 h 15 dernier délai**, même en cas d'inscription à l'avance, dans un local proche du lieu de départ et d'arrivée des courses. Les dossards doivent être fixés par leurs quatre angles, de manière visible, à l'avant du coureur. Les puces sont collées sur les dossards. L'organisateur **NE FOURNIT PAS** les épingles pour fixer les dossards.

TOMBOLA GRATUITE : Lots principaux : 2 VTT et 1 cardio-fréquencemètre.

Pour éviter les attroupements, le tirage de la tombola aura lieu pendant les courses, en présence de témoins dignes de foi.

Les noms des gagnants seront affichés sur le lieu de retrait des dossards. Ils pourront repartir directement avec leur lot.

Pour chaque inscription, 1 euro est reversé à l'association l'Appel du Cœur, qui organise le Téléthon portois.